# Municipalité régionale de comté de Papineau Conseil des maires





### 2022-03-02

# Province de Québec Municipalité régionale de comté de Papineau

À une séance extraordinaire du Conseil de la susdite Municipalité, étant la séance extraordinaire du mois de mars, tenue ce **2**<sup>e</sup> **du mois de mars 2022 à 16 h 00,** sous la forme d'une vidéoconférence conformément à l'arrêté ministériel émis par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) dans le contexte de la pandémie COVID-19 (6 janvier 2021), à laquelle sont présents messieurs les conseillers, maires respectifs des municipalités ci-après mentionnées :

Jean-Marc Chevalier Boileau Gaston Donovan Bowman **David Pharand** Duhamel François Clermont Fassett Richard Jean Lac-des-Plages Alain Gamache Canton de Lochaber Robert Bertrand Marcel Beaubien Mulgrave-et-Derry Carol Fortier Notre-Dame-de-Bonsecours Antonin Brunet Notre-Dame-de-la-Salette Paul-André David Papineauville Micheline Cloutier Plaisance Luc Desjardins Ripon Saint-André-Avellin Jean-René Carrière Hugo Desormeaux Saint-Émile-de-Suffolk Matthew Macdonald Charbonneau Saint-Sixte Mélanie Boyer, rep. Thurso

# Absents:

Maxime-Proulx Cadieux Chénéville Jean-Paul Descoeurs Lac-Simon Canton de Lochaber-Partie-Ouest Pierre Renaud Nicole Laflamme Montebello Denis Tassé Montpellier Gilbert Dardel Namur Myriam Cabana Notre-Dame-de-la-Paix **Roland Montpetit** Val-des-Bois

Formant quorum et siégeant sous la présidence du Préfet, monsieur Benoit Lauzon, maire de la Ville de Thurso. La secrétaire-trésorière et directrice générale, madame Roxanne Lauzon, le directeur général adjoint et le secrétaire-trésorier adjoint, monsieur Rémy Laprise, le directeur du Service de l'aménagement du territoire, monsieur Arnaud Holleville, ainsi que la coordonnatrice administrative, madame Catherine Labonté, sont aussi présents.

Le Préfet soumet à messieurs les conseillers l'ordre du jour déposé par la secrétairetrésorière et directrice générale, à savoir :

### <u>ORDRE DU JOUR</u>

# San Carlotte Control of the Control

### Municipalité régionale de comté de Papineau Conseil des maires

- 1. Moment de réflexion
- 2. Mot du préfet
- 3. Appel des conseillers (information)
- 4. Ouverture de la séance (décision)
- 5. Adoption de l'ordre du jour (décision)
- 6. <u>Demandes d'appui</u>
  - 6.1 Appui à Cap Santé Outaouais Proclamation de la première journée nationale de promotion de la santé mentale positive le 13 mars 2022 (décision)

# 7. <u>Calendrier des rencontres</u>

- 7.1 Séances du Conseil des maires 2022 Ajustement au calendrier des séances conformément aux articles 144 et 148 du *Code municipal du Québec* en raison de la pandémie COVID-19 (décision)
- 8. Questions des membres et propos du Préfet
- 9. Levée de la séance (décision)

### 2. MOT DU PRÉFET

Monsieur le Préfet souhaite la bienvenue aux membres du Conseil présents.

# 4. OUVERTURE DE LA SÉANCE

### 2022-03-033

Il est proposé par M. le conseiller Jean-René Carrière appuyé par M. le conseiller Paul-André David et résolu unanimement

QUE:

L'assemblée est déclarée ouverte.

Adoptée.

### 5. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

# 2022-03-034

Il est proposé par M. le conseiller Luc Desjardins appuyé par M. le conseiller François Clermont et résolu unanimement

QUE:

L'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adoptée.

# 6. CALENDRIER DES RENCONTRES

6.1 APPUI À CAP SANTÉ OUTAOUAIS – PROCLAMATION DE LA PREMIÈRE JOURNÉE NATIONALE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE POSITIVE LE 13 MARS 2022

# Municipalité régionale de comté de Papineau Conseil des maires



### 2022-03-035

ATTENDU que le 13 mars 2022 est la première *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive*;

ATTENDU que le 13 mars 2020, date de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec du fait de la menace grave à la santé de la population que constituait la pandémie de la COVID-19, représente un moment clé de la prise de conscience par la société québécoise de l'importance de la santé mentale positive et de son soutien continu;

ATTENDU que la promotion de la santé mentale positive vise à accroitre et à maintenir le bien- être individuel et collectif de la population et à favoriser la résilience;

ATTENDU qu'il a été démontré que par leurs initiatives diverses les municipalités peuvent jouer un rôle de premier plan pour favoriser la santé mentale positive de leurs concitoyennes et concitoyens;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et ses organismes membres, dont CAP Santé Outaouais dans la région de l'Outaouais, lancent le 13 mars 2022 leur campagne de promotion de la santé mentale sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

ATTENDU que le Mouvement Santé mentale Québec et CAP Santé Outaouais offrent au cours de la campagne de nombreux outils et des ateliers favorisant le renforcement de la santé mentale de la population du Québec et utilisables tout au long de l'année;

ATTENDU que dans le contexte de la pandémie, les individus, les organisations et les collectivités ont besoin, plus que jamais, de s'outiller pour favoriser la santé mentale;

Il est proposé par M. le conseiller Matthew MacDonald Charbonneau appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Chevalier et résolu unanimement

#### QUE:

Le Conseil des maires proclame la *Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive* et invite toutes et tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les organisations et les institutions de la MRC de Papineau à faire connaître les outils de la campagne de promotion de la santé mentale en Outaouais sous le thème CHOISIR, C'EST OUVRIR UNE PORTE;

# ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution.

Adoptée.

# 7. <u>CALENDRIER DES RENCONTRES</u>

7.1 SÉANCES DU CONSEIL DES MAIRES 2022 – AJUSTEMENT AU CALENDRIER DES SÉANCES CONFORMÉMENT AUX ARTICLES 144 ET 148 DU *CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC* EN RAISON DE LA PANDÉMIE COVID-19

2022-03-036



### Municipalité régionale de comté de Papineau Conseil des maires

ATTENDU que l'article 148 du *Code municipal du Québec* prévoit que le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année en fixant le jour et l'heure du

début de chacune;

ATTENDU qu'en vertu de l'article 144 du *Code municipal du Québec*, le Conseil d'une municipalité régionale de comté peut déterminer le lieu où siège son Conseil;

ATTENDU qu'il est donc nécessaire d'établir par résolution le calendrier des séances du Comité administratif et du Conseil des maires et d'en publiciser le contenu conformément aux articles 144 et 148 du Code municipal du Québec;

ATTENDU la résolution numéro 2021-11-246, adoptée lors de la séance du Conseil des maires tenue le 24 novembre 2021, confirmant le calendrier des séances ordinaires du Conseil des maires de la MRC pour l'année 2022;

ATTENDU qu'en raison des mesures émises par la Direction nationale de la Santé publique dans le cadre de la pandémie COVID-19, les séances du Conseil des maires ne peuvent pas être tenues au siège social de la MRC de Papineau;

ATTENDU les directives émises à l'intérieur du document intitulé « Questions et réponses à l'intention des municipalités dans le contexte de pandémie COVID-19 » (14 février 2022) concernant, notamment la tenue des séances des conseils municipaux;

Il est proposé par M. le conseiller Carol Fortier appuyé par Mme la conseillère Micheline Cloutier et résolu unanimement

### QUE:

Le calendrier des séances du Conseil des maires 2022 soit modifié afin que les séances prévues au cours des mois de mars et d'avril 2022 aient lieu selon les indications ci-dessous conformément aux arrêtés ministériels et aux décrets émis :

Date	Heure	Lieu
16 mars 2022	18 h	125, rue Bourget, Thurso (Québec)
20 avril 2022	18 h	125, rue Bourget, Thurso (Québec)

### ET QUE:

La secrétaire-trésorière et directrice générale soit et est mandatée pour assurer le suivi de la présente résolution, notamment, en publiant un avis public à cet effet conformément à la Loi.

Adoptée.

# 8. QUESTIONS DES MEMBRES ET PROPOS DU PRÉFET

Aucun sujet n'a été traité à cet égard dans le cadre de la présente séance.

# 9. LEVÉE DE LA SÉANCE

### 2022-03-037

Il est proposé par M. le conseiller David Pharand appuyé par M. le conseiller François Clermont et résolu unanimement

# Municipalité régionale de comté de Papineau Conseil des maires



QUE:

Cette séance soit et est levée. Il est 16h15.

Adoptée.

Benoit Lauzon

Préfet

Roxanne Lauzon

Secrétaire-trésorière et directrice générale

Lar

Je, Benoit Lauzon, Préfet de la MRC de Papineau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Benoit Lauzon, Préfet